

FESTIVAL DE THEATRE POUR L'EDUCATION ET LA SANTE FESTHES 2014 (11ème EDITION)

B.P. 342 Tél. (+228) 24 42 14 71 / ATAKPAMÉ - TOGO Mobile phone (+228) 90 10 20 47 / 90 33 76 25 / 99 41 30 20 / 90 07 47 44 E-mail: festhes@yahoo.fr ou docteuretse@yahoo.fr Web site:

www.festhes.org



CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX FESTHES 2014

Préambule: Il sera organisé à Atakpamé au Togo, la 11^{ème} édition du Festival de Théâtre pour l'Education et la Santé en abrégé FESTHES. Le Festival va durer dix (10) jours et couvre la période du 26 Novembre au 05 Décembre 2014. Les thématiques retenues pour cette édition de 2014 sont : les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophes et l'environnement

<u>Article 1</u>: Le festival est ouvert à toutes les compagnies (nationales ou internationales) de théâtre, danse, ballet, conte pouvant s'exprimer dans un spectacle vivant sur les thématiques retenues pour l'édition.

Article 2: Conditions de participation

- Remplir une fiche de participation en annexe (voir aussi sur le site)
- Payer les frais d'inscription (frais de dossier) non remboursables s'élevant à vingt mille francs cfa (20 000 f CFA)

Les pièces à fournir sont :

- Une copie physique ou électronique de la pièce théâtrale (obligatoire),
- La fiche technique de spectacle (obligatoire),
- Coupure de presse (facultative),
- Vidéo de la pièce (facultative)
- CV de la compagnie (obligatoire)
- CV du Directeur ou Président de la compagnie (facultative)

Les dossiers d'inscription sont envoyés à:

- FESTHES, B.P. 342 ATAKPAME TOGO, Tel: (+228) 24 42 14 71 / 24 42 14 71 / 90 07 47 44 / 90 10 20 47 / 90 33 76 25
- Ou envoyés par mail : <u>docteuretse@yahoo.fr</u> ou <u>festhes@yahoo.fr</u>

<u>Article 3</u>: la date de clôture des dossiers est fixée au <u>30 Juin 2014 à 17h GMT</u>. Tous les dossiers envoyés après ce délai n'auront pas de suite.

<u>Article 4</u>: Seules les troupes ayant fait leur inscription, feront l'objet d'une présélection par une équipe technique qui étudiera leur dossier puis visualisera leur spectacle. La liste des troupes sélectionnées sera connue le 30 Juillet 2014 au plus tard.

<u>Article 5</u>: Les compagnies retenues à participer au festival, recevront une invitation du Comité d'organisation de FESTHES.

<u>Article 6</u>: Le nombre des participants par compagnie à prendre en charge ne doit pas dépasser cinq (05) y compris les dirigeants.

<u>Article 7</u>: Les frais de transport aller et retour non remboursables sont à la charge des compagnies (troupes) depuis leur lieux de résidence jusqu'au lieu du festival (aller / retour)

Article 8: Les cachets (primes)

Troupes	Catégorie C	Catégorie B	Catégorie A
Troupes de la Ville d'Atakpamé	Non Hébergée	Hébergée	Hébergée
et de ses environs	Non restaurée	Restaurée	Restaurée
	Prime = 0 f cfa	Prime = 0 f cfa	Prime = 45 000 f cfa
Troupes de la Région des	Non Hébergée	Hébergée	Hébergée
Plateaux	Non restaurée	Restaurée	Restaurée
	Prime = 0 f cfa	Prime = 0 f cfa	Prime = 75 000 f cfa
Troupes du Togo (autres régions	Non Hébergée	Hébergée	Hébergée
du pays sauf Plateaux)	Non restaurée	Restaurée	Restaurée
	Prime = 0 f cfa	Prime = 0 f cfa	Prime = 100 000 f cfa
Troupe de l'Afrique	Non Hébergée	Hébergée	Hébergée
	Non restaurée	Restaurée	Restaurée
	Prime = 0 f cfa	Prime = 0 f cfa	Prime = $500\ 000\ f\ cfa$
Troupes des autres continents	Non Hébergée	Hébergée	Hébergée
	Non restaurée	Restaurée	Restaurée
	Prime = 0 f cfa	Prime = 0 f cfa	Prime = 2 000 000 f cfa

Ces primes seront payées si et seulement si le festival trouve le financement. Pour cela les compagnies sont priées d'avoir toutes les informations nécessaires par écrit avant de quitter leur résidence pour le site du festival

<u>Article 09</u>: Il sera décerné à chaque compagnie et à chaque festivalier, une attestation de participation.

<u>Article 10</u>: L'hébergement, la restauration (sur la base d'un menu de groupe) et les déplacements inter urbains liés aux activités du festival sont à la charge de FESTHES selon les catégories. L'hébergement peut être fait dans des structures hôtelières ou dans les familles d'accueil sur place dans la ville d'accueil du festival. Toutes les précisions seront données avant le début du festival.

<u>Article 11</u>: Les repas seront servis sur la base d'un menu de groupe. Il n'y aura point de menu particulier. Le calendrier des menus sera disponible pour chaque compagnie.

<u>Article 12</u>: Il sera remis le premier jour, à chaque festivalier, des tickets et un badge lui donnant droit au repas durant le festival. Le port régulier du badge pendant le festival est obligatoire.

<u>Article 13</u>: Chaque festivalier doit se munir de couverts de table, de draps, Moustiquaires imprégnées et des effets de toilette.

Article 14: Les spectacles de rues peuvent être en français ou Ewé

<u>Article 15</u>: Chaque compagnie doit obligatoirement participer aux activités inscrites au programme du festival sauf force majeure.

<u>Article 16</u>: les Directeurs de compagnies doivent veiller à l'encadrement de leurs compagnies pour faire régner la discipline au sein des groupes. Le respect des horaires de travail, la participation effective de tous les festivaliers aux diverses activités, le respect mutuel entre festivaliers et le respect des dirigeants

<u>Article 17</u>: Il est interdit de fumer sur le site du camp. L'irrespect de cette norme peut entraîner la suspension de la troupe aux activités du festival.

Tout manquement à la règle de discipline peut entraîner une sanction (compagnie/membre fautif).



FESTIVAL DE THEATRE POUR L'EDUCATION ET LA SANTE FESTHES 2014 (11ème EDITION)

B.P. 342 Tél. (+228) 24 42 14 71 / ATAKPAMÉ - TOGO Mobile phone (+228) 90 10 20 47 / 90 33 76 25 / 99 41 30 20 / 90 07 47 44 E-mail : <u>festhes@yahoo.fr</u> ou <u>docteuretse@yahoo.fr</u> Web site : <u>www.festhes.org</u>



FICHE D'INSCRIPTION AU FESTHES 2014

Préfecture	Région	Pays
Adresse: B.P	Tél	E-mail :
Nom du Responsable :		
-	le : B.PTél	E-mail :
1. Pièce proposée :		
-		
		ont
		Tellines
9. Nom et prénoms	des acteurs :	
1.		
2.		
3.		
4.		
5.	2 1- 11ème (4:4: 4- FEGTHEG	: 1: > A4-1
		qui aura lieu à Atakpamé du 26 Novembre au 05 s préfectures de la région des plateaux au Togo.
Nous joignons à cette	demande les frais d'inscription	s'élevant à vingt mille francs (20 000 f cfa.)
Ohservations narticu	lières (végétarien infirme acte	urs de moins de 18 ans à préciser) :
		urs de monis de 10 ans à preciser)
		Le Directeur de la Compagnie :
		Nom
		Signature
		Cachet